



PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord
Secrétariat du conseil maritime de façade



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région Normandie
Préfecture de la Seine-Maritime

Commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la commission permanente du 12 février 2026

Une réunion de la commission permanente élargie du Conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord s'est tenue le 12 février 2026 dans les locaux de l'Ecole du service public de la mer (ESPMer), sous la présidence de Monsieur Pierre VOGT.

La liste des participants figure en annexe.

Introduction

La séance est ouverte par Monsieur Pierre Vogt, qui souhaite la bienvenue aux membres en présentiel et salue les participants à distance. Il procède à la lecture de l'ordre du jour, et indique qu'une large partie de la séance sera consacrée à la préparation de l'avis du CMF sur le projet de raccordement du parc éolien de Centre Manche 2.

1. Adoption de la composition des commissions spécialisées

Monsieur Lucas LEPELIER (Secrétariat du CMF MEMN / DIRM MEMN) rappelle qu'il existe 5 commission spécialisée, et que chaque commission spécialisée est composée d'au plus 16 membres.

Les candidatures pouvaient être transmises jusqu'à 10h le matin même. Elles sont projetées en séance ; il est constaté qu'aucune commission spécialisée ne comporte plus de 16 membres.

Le secrétariat signale que la candidature de M. Franck GONSSE, représentant du Parlement de la mer des Hauts-de-France, a été reçue peu avant l'ouverture de la réunion pour intégrer la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires ».

Monsieur Dominique LE MORVAN (CFDT) demande à ce que son nom soit ajouté à la commission spécialisée « Articulation mer et littoral ». De même, il est demandé à ce que son suppléant, Monsieur Yohan DAUBERT, puisse intégrer la commission « Milieu vivant ».

A la présentation des candidatures à la commission spécialisée « Loisir et tourisme » **Madame Aline MEIDINGER** indique que le CRPMEM Normandie n'a pas candidaté pour intégrer celle-ci.

- Le secrétariat confirme que cette erreur sera corrigée.

Le nombre de candidatures étant inférieur, pour chaque commission spécialisée, au nombre maximal de 16 membres, **Monsieur Pierre VOGT** propose d'en acter la composition telle que présentée et amendée en séance.

Elle est approuvée à l'unanimité.

2. Termes de référence du groupe de travail dédié à la protection forte en mer

Monsieur Pierre VOGT souligne la nécessité de préciser le fonctionnement du groupe de travail dédié à la protection forte en mer, dont la création a été entérinée à l'occasion de l'assemblée plénière du Conseil maritime de façade du 29 janvier dernier.

Ce groupe de travail a pour objectif d'approfondir l'étude des dossiers de candidatures à la labellisation ZPF afin de préparer les recommandations qu'il reviendra au CMF d'adopter.

Il précise que ce groupe de travail devrait être capable d'examiner et de se déplacer sur les différents sites concernés sur la façade, ainsi que de rencontrer des experts et de produire un travail approfondi, en s'appuyant notamment sur les analyses de l'OFB et des DREAL. Sa composition devrait pouvoir être évolutive et ajustée, au cas par cas, en fonction des dossiers.

Monsieur Nicolas CHARDIN (adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord) rappelle que les réunions du groupe de travail doivent aboutir à la formulation de recommandations en assemblée plénière du CMF et que le travail d'analyse initial est conduit à l'échelle de chaque aire marine protégée. Le groupe de travail sera ainsi appuyé par des éléments d'analyse déjà réalisés au sein des instances de gestion des AMP.

Monsieur Lucas LEPELIER présente la trame de termes de référence proposée.

Monsieur William DEVISMES (CFTC) pose la question de la définition des ZPF, et demande des précisions sur la localisation des projets de ZPF identifiées.

- **Monsieur Nicolas CHARDIN** rappelle que les zones de protection forte ne sont pas définies à ce stade. 6 arrêtés de protection du biotope sont déjà reconnus comme offrant une protection forte sur la façade. Comme l'indique le DSF adopté en novembre dernier, 1% de la surface maritime de la façade doit être labellisée en zones de protection forte à l'horizon 2027. Des sites d'étude prioritaires, au sein du réseau d'AMP, ont été identifiés par la décision ministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public dit « La mer en débat ». Ces zones d'étude prioritaires n'ont pas vocation à être labellisées intégralement mais à orienter les travaux d'identification. Le document stratégique de façade permet par ailleurs sur la possibilité de travailler à

la reconnaissance de ZPF dans chacune des AMP dans une logique de valorisation de mesures existantes. Il rappelle enfin que les avis du CMF sur la reconnaissance des zones de protection de protection forte constituent des recommandations ; la décision de labellisation appartient aux ministres chargés de l'environnement et de la mer, sur proposition du préfet maritime qui sollicite le CMF.

- **Monsieur Pierre VOGT** indique qu'une présentation précise et géolocalisée des zones sera effectuée avant toute recommandation.

Madame Valérie NOUVEL (vice-présidente du conseil départemental de la Manche) insiste sur l'importance de rappeler que la CP a déjà eu l'occasion de souligner son attachement à la définition française de la protection forte qui permet le maintien des activités compatibles avec le respect du statut ZPF.

Madame Aline MEIDINGER (CRPMEM de Normandie) rappelle l'importance accordée par le CRPMEM au respect de l'équité territoriale dans le déploiement des zones de protection forte. Elle indique également que l'atteinte de cette surface ne pourra reposer uniquement sur les activités de pêche professionnelle.

Elle propose de respecter un délai d'un an entre la prise d'éventuelles mesures et la labellisation d'une zone sous statut de protection forte. Elle conclut en rappelant qu'il sera nécessaire d'évaluer l'efficacité de ces mesures prises.

- **Monsieur Christophe AULERT (OFB)** précise que l'évaluation de l'efficacité des mesures prises est effectuée, en site Natura 2000, via le tableau de bord annexé aux différents DOCOB qui permettent d'assurer la surveillance de tous les enjeux écologiques.

Monsieur Pierre VOGT propose d'indiquer dans les termes de référence que le groupe de travail consultera systématiquement les tableaux de bord des DOCOB des sites Natura 2000.

Madame Laetitia PAPORE (UNICEM) rappelle la nécessité de prendre en compte les enjeux environnementaux mais aussi économiques pour déterminer la localisation des zones de protection forte. Dans cette perspective, il apparaît important de garder à l'esprit les enjeux futurs, notamment en termes de disponibilité des ressources. A titre d'exemple, qui peut être étendu aux autres activités, les documents de planification reconnaissent dans la Manche de potentiels gisement de granulats marins, dont il faudra tenir compte plus particulièrement puisque cette activité est incompatible avec le statut de protection forte.

Monsieur Lucas LEPERLIER indique de l'ensemble de ces éléments sera intégré aux de termes de référence du groupe de travail dédié à la protection forte.

3. Point d'information sur la désignation des représentants du CMF au CNML

Monsieur Lucas LEPERLIER informe les membres de la désignation prochaine des représentants du CMF Manche Est – mer du Nord au conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Ces représentants doivent être désignés parmi les membres du collège des représentants des

collectivités territoriales et de leurs groupements. Les représentants précédents étaient Monsieur Pierre Vogt, Madame Valérie Nouvel et Madame Marie-Sophie Lesne.

Monsieur Pierre VOGT indique qu'il convient d'assurer la représentation des régions Normandie et Hauts-de-France.

- **Monsieur Lucas LEPERLIER** précise qu'il sera ainsi pris contact avec le conseil régional des Hauts-de-France à cette fin.

4. Préparation de l'avis du CMF sur le projet de raccordement du parc éolien de Centre Manche 2.

Monsieur Lucas LEPERLIER rappelle que le CMF a été saisi le 15 janvier pour émettre un avis sur le projet de raccordement du parc éolien de Centre Manche 2, en application des dispositions des articles R. 181-32-1 et L. 219-6-1 du code de l'environnement. Il rappelle également l'exigence de compatibilité au DSF des projets soumis à étude d'impact, ainsi que des décisions d'utilisation du domaine public maritime, qui doivent plus particulièrement être compatibles avec les objectifs environnementaux du plan d'action pour le milieu marin, intégré au DSF¹.

Monsieur Loïc GUENEGO (DIRM MEMN / Secrétariat CMF) est invité à présenter le document d'appui technique à l'analyse des objectifs environnementaux du DSF élaboré par le secrétariat. Il rappelle les principaux enjeux identifiés sur la zone et qui peuvent être impactés, à des degrés divers, par le projet : mammifères marins, avifaune, ressource halieutique, qualité des eaux et sécurité maritime.

Madame Emilie LE GOFF (DIRM MEMN / Secrétariat CMF) précise les observations formulées par le conseil scientifique de façade lors de sa réunion de juin 2025 sur le projet de raccordement du parc éolien de Centre Manche 2. Celui-ci avait notamment noté ses incidences résiduelles sur les communautés benthiques, la nécessité de mieux prendre en compte le déplacement de certaines espèces comme les céphalopodes, la présence de munitions non explosées et l'importance de rechercher une approche plus écosystémique dans les études d'impacts.

Monsieur Pierre CECCATO et Madame Laure CASTAING (RTE) interviennent pour présenter le raccordement des parcs éoliens de Centre Manche 1 et 2.

Ils exposent les principales évolutions apportées depuis l'AO4 et les enseignements tirés du retour d'expérience de Centre Manche 1.

Monsieur Denis COTTARD (FNPP) demande davantage de précisions sur les risques et les impacts à long terme des anodes sacrificielles.

- **Madame Laure CASTAING** indique que les études menées par France Energies Marines (FEM) sur l'impact des anodes sur la colonne d'eau ont montré une importante dilution des matières et ont confirmé que l'aluminium n'apportait pas de concentration particulière. Une mesure a été mise en place afin de détecter la présence d'aluminium dans les sédiments.

Madame Laetitia PAPORE (UNICEM) rappelle qu'une concession d'extraction de granulats marins est située au centre des deux champs éoliens (Centre Manche 1 et 2), et que la concession Baie de

¹ Article L. 2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

Seine, qui jouxte le périmètre du projet, pourrait être affectée. Elle constate que ces concessions ne sont pas représentées sur les cartographies ni mentionnées dans le résumé non technique de RTE. De même, elle indique que ces documents ne mentionnent pas les différentes zones de pêche. Elle s'interroge également sur les risques autour du poste électrique en mer en cas d'avarie d'un navire opérant dans la zone.

- **Madame Laure CASTAING** précise que l'étude d'impact comprend plus de 5000 pages, et que les cartographies afférentes figurent dans un atlas de 400 cartographies. Celui-ci pourra être transmis aux membres.

Elle précise également que le risque d'avarie a été pris en compte, en gardant une distance de 500 mètres avec les voies de navigation, distance qui ne peut être étendue en ZEE. Le poste électrique a par ailleurs été dimensionnée pour tenir compte d'une avarie et d'une potentielle collision avec un navire.

Monsieur Christophe AULERT indique que certains polluants dépassent les seuils réglementaires de contamination des sédiments. Il précise également qu'il est nécessaire de mieux prendre en compte les zones fonctionnelles pour l'avifaune, le périmètre du projet constituant l'un des principaux sites d'hivernage pour deux espèces de macreuses. Il souligne toutefois un véritable progrès entre l'étude d'incidence pour le projet de raccordement de Centre Manche et celle pour celui de Centre Manche 2.

Madame Aline MEIDINGER rappelle les positions du CRPMEM Normandie, déjà exprimées lors de la dernière assemblée plénière du CMF. Au-delà des impacts économiques, elle évoque les impacts cumulés du projet qu'il convient de mesurer. Elle regrette également le fait que les rideaux de bulles prévus pour réduire les émissions sonores en mer pendant la phase de travaux ne permettent *in fine* de réduire seulement de 18 décibels le bruit émis (de 220 décibels sans cette mesure de réduction).

Elle rappelle enfin que la zone concernée est une zone riche en nourricerie et en frayères. Elle souhaiterait l'intégration du projet dans le programme FISHOWF+ pour renforcer les aspects connaissance des milieux et de la ressource halieutique. Elle s'interroge sur la manière d'éviter les impacts indirects sur les activités de pêche induits par les impacts sur les espèces.

- **Monsieur Pierre CECCATO** souligne la volonté de RTE de renforcer l'anticipation, la concertation et la lisibilité des engagements, notamment en matière de suivi environnemental et de dialogue avec les professionnels de la pêche. Il indique que le calendrier des travaux sera travaillé le plus en amont possible avec les représentants des activités affectées.
- **Monsieur Damien LEVALLOIS (DREAL Normandie)** rappelle qu'il s'agit là d'une zone travaillée avec RTE depuis 2019, située au-delà des 20 miles nautiques sur laquelle il y a peu de flottilles de pêche. Il précise que des éléments de retour d'expérience existent sur la façade MEMN. A titre d'exemple, il cite le raccordement du parc de Courseulles-sur-Mer sur lesquels les activités de pêche ont repris de manière effective, avec la présence de nombreux navires sur zone.

Madame Aline MEIDINGER indique, concernant les mesures de compensation, que les activités de pêche professionnelle sont trop souvent réduites à leur caractère économique et financier : elle

rappelle que les professionnels de la pêche souhaitent avant tout travailler et à ce titre, de véritables mesures d'évitement, ainsi que la prise en compte du caractère saisonnier des activités de pêche pour adapter les différentes phases de travaux.

Monsieur Pierre VOGT demande, à propos des enrochements, si la granulométrie des différents blocs a pu être améliorée, et si des expérimentations ont pu être conduites. Il demande si les résultats du programme CROCHE ont pu être étudiés et pris en compte.

- **Monsieur Pierre CECCATO** indique la restitution du programme CROCHE se tiendra à la fin du mois de février. Des échanges avec les professionnels et les différentes entreprises de pose de câbles en mer (au-delà de RTE) ont permis d'identifier un faciès d'enrochement plus propice à la reprise des activités de pêche.

Madame Aline MEIDINGER confirme que les études sur les enrochements constituent un pan du programme CROCHE, et qu'il ne semble pas exister d'incompatibilité de la pêche aux arts trainants de fond avec les câbles existants lorsqu'ils sont recouverts d'enrochement. Elle indique que les câbles inactifs et obsolètes constituent en revanche un risque bien plus important.

De manière générale, la majeure partie du tracé du raccordement permet la reprise des activités de pêche.

Madame Delphine DE FRANCO (CFDT) souligne l'importance d'une information claire et accessible aux professionnels de la navigation, et demande si le projet de raccordement tient compte des zones d'attente ou de mouillage des navires.

- **Monsieur Pierre CECCATO et Madame Laure CASTAING** répondent que ces éléments ont été pris en compte dans le cadre des raccordements des parcs de Centre Manche 1 et 2, afin d'éviter les zones de mouillage et d'attente. A la suite de discussions avec la préfecture maritime, une zone de mouillage a toutefois été identifiée et sera affectée par le projet de raccordement.

William DEVISMES (CFTC) s'interroge sur l'articulation des travaux avec le DST, et sur la superposition des sites Natura 2000 qui vient limiter les activités et les zones de pêche.

- **Monsieur Nicolas CHARDIN** indique qu'au-delà des activités de pêche, trois préoccupations majeures retiennent l'attention du préfet maritime :
 - la maximisation des co-usages qui implique que les activités de pêche sont possibles lorsqu'il n'existe pas d'incompatibilité avec la sécurité des navires, y compris dans les aires marines protégées ;
 - la sécurité maritime, avec la maîtrise des risques afférents, véritable priorité du préfet maritime ;
 - le développement durable des activités, y compris le déploiement des parcs éoliens en mer et de leurs raccordements, avec le respect de l'environnement marin.

Monsieur Guillaume GREAU (SER) appelle à tempérer une proposition de formulation du projet d'avis circularisé avant la séance, soulignant le manque de connaissance sur le milieu marin et les impacts des projets. Il propose une formulation permettant de mentionner explicitement les limites

des connaissances actuelles, sans préjuger des conclusions finales de l'évaluation environnementale.

Monsieur Pierre VOGT propose aux membres de s'atteler à la rédaction de l'avis, à partir de la trame proposée. Le Secrétariat fait lecture de la synthèse des observations formulées en séance par les membres.

Le projet d'avis retravaillé figure en annexe de ce compte-rendu.

A l'issue de cette séquence de travail, **Monsieur Lucas LEPERLIER** indique que l'avis tel que retravaillé en réunion sera circularisé dans les meilleurs délais pour validation définitive par les membres.

5. Information sur l'engagement de travaux pour la création d'une ZSC marsouin

Madame Lauren BONNE (DREAL Normandie) présente le projet de création d'une Zone Spéciale de Conservation pour le Marsouin commun proche du Littoral seinomarin, du Littoral cauchois et du PNM EMPO, mesure prévue dans le plan d'action territorial de la stratégie nationale pour les aires protégées (PAT SNAP) 2022-2024 de la façade maritime. Les données mobilisées incluent les campagnes SAM 2011 et 2021, ainsi que les données d'échouages de Pélagis. Des concertations sont prévues au premier et deuxième trimestres avec les CRPMEM, puis au troisième trimestre avec les autres usagers.

Monsieur William DEVISMES évoque des interrogations sur les données Pélagis et les conséquences des déminages, responsables selon lui de certains échouages.

- **Madame Sandrine ROBBE (DREAL Normandie)** rappelle le haut niveau d'expertise dont dispose Pélagis, qui fait référence au niveau national.

Madame Solène PREVALET (OP FromNord) interroge la justification de la création d'une ZSC pour une espèce si mobile. Elle rappelle que les ARP Espèces sont menées à une échelle biogéographique parce qu'il n'est pas possible d'étudier les impacts des activités de pêche sur une espèce qui migre comme le marsouin commun. Elle souligne la crainte des professionnels et demande un accès à l'ensemble des données pour pouvoir conduire les expertises afférentes.

- **Madame Lauren BONNE** précise que les données sont publiques et que l'Ifremer est associé au projet.
- **Madame Sandrine ROBBE** indique que l'Etat s'engage à mettre en place un réseau Natura 2000 cohérent et représentatif. A ce titre, il est nécessaire de couvrir l'enjeu représenté par les échouages de Marsouins en hiver.
- **Monsieur Christophe AULERT** confirme l'existence d'un hotspot pour l'espèce sur le littoral de la Seine-Maritime, sur la base des campagnes menées en 2023.

Madame Aline MEIDINGER demande s'il existe un autre outil que la ZSC pour couvrir cet enjeu, au regard notamment de la faible acceptabilité de cette mesure risque d'induire chez les professionnels de la pêche.

Monsieur William DEVISMES mentionne le rapport Delmoges sur le risque de capture accidentelle et indique qu'il le fera suivre à la DREAL Normandie.

6. Points divers : bilan à mi-parcours du plan d'action du DSF et atlas mer et littoral de la façade Manche Est – mer du Nord

Monsieur Nicolas SEZE (Secrétariat du CMF MEMN / DIRM MEMN) présente brièvement les premières conclusions du bilan à mi-parcours du plan d'action du DSF. L'état des lieux est encourageant, avec plus des trois quarts des actions réalisées ou engagées en trois ans. Il s'agit à présent de déterminer, les axes d'efforts nécessaires pour consolider ce bilan et mettre en œuvre le quart restant des actions dans une logique de priorisation. Ce premier état des lieux du plan d'action sera prochainement disponible et accessible sur le site internet de la DIRM. Il compile l'état d'avancement des 91 actions du plan d'action.

Il présente également les travaux engagés pour la réalisation d'un Atlas Mer et Littoral, qui vise à valoriser les activités sur la façade Manche Est – mer du Nord et à évaluer et suivre les indicateurs socio-économiques de la stratégie de façade maritime adoptée en novembre 2025. Les membres du CMF seront ainsi invités à transmettre des données fiables et actualisées pour alimenter les fiches descriptives et les cartographies de l'Atlas.

Monsieur Pierre VOGT salue le travail réalisé et l'engagement du chantier de réalisation de cet Atlas.

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Pierre VOGT** remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

ANNEXE - LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Structure
AULERT	Christophe	OFB
BAS FREBOURG	Juliette	ANPMT
CANNESSON	Jean-Yves	CESER Hauts-de-France
CASTAING	Laure	RTE
CECCATO	Pierre	RTE
CHARDIN	Nicolas	Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CHIETERA	Quentin	Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CHOUQUET	Eric	CFDT
COTTARD	Denis	FNPP
DACHICOURT	Bruno	CFTC
DE FRANCO	Delphine	CFDT
DELACROIX	Fabien	CGT
DELAGE	Camille	OFB
DUFOUR	Mael	CGT
FERAY	Didier	FNE
GALLICHER LAVANNE	Albert	HAROPA PORT
GONSSE	Franck	Parlement de la mer des Hauts-de-France
HURTEVENT	Virginie	GPMD
SAVARY	Manuel	CRC
NOUVEL	Valérie	Conseil départemental de la Manche
PAPORE	Laetitia	UNICEM
PREVALET	Solène	FROMNORD
DE BORTOLI	Julien	AESN
THOMAS	Dominique	ANOP
VALETOUX	Philippe	SNSM
VOGT	Pierre	Conseil régional de Normandie
ZATYLN Y GAUDIN	Céline	Université de Caen
BONNE	Lauren	DREAL Normandie
ROBBE	Sandrine	DREAL Normandie
LEVALLOIS	Damien	DREAL Normandie
ROCROY	Mélanie	GEMEL
COURTAY	Georges	UNAN
LE MORVAN	Dominique	CFDT
VAUCLAIR	Fabien	DDTM 14

DEVISMES	William	CFTC
GREAU	Guillaume	SER
LE DIMNA	Arnaud	Armateurs de France
LEPERLIER	LUCAS	DIRM MEMN
DIOP	Aminata	DIRM MEMN
DIAKHATE	Matar	DIRM MEMN
BAUDET	Jean-Baptiste	DIRM MEMN
LE GOFF	Emilie	DIRM MEMN
GUENEGO	Loic	DIRM MEMN
SEZE	Nicolas	DIRM MEMN